

L'AVORTEMENT

LA POSSIBILITÉ DE NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES—
LES MOTIFS DE L'ÉTUDE PAR M. BADGLEY

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. D'ailleurs je lui ai déjà posé une question à ce sujet. Le ministre songe-t-il à présenter une nouvelle mesure législative sur l'avortement étant donné qu'il a laissé à entendre que la loi actuelle ou bien ne fonctionne pas ou bien fonctionne mal?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Ce n'est pas ce que j'ai voulu indiquer. Je songe à déposer à la Chambre le rapport de M. Badgley et je prévois le faire d'ici quelques semaines.

M. Woolliams: Puisque le ministre se défend d'avoir fait une telle affirmation, pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi on a chargé M. Badgley d'examiner cette question puisque la loi fonctionne si bien?

M. Basford: M. Badgley a été chargé de déterminer dans quelles mesures la loi actuelle était équitablement appliquée, et c'est sur cet aspect que portera son rapport.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA PRISE EN CHARGE PROBABLE PAR LE QUÉBEC DES
FONCTIONS EXERCÉES PAR LA GRC EN TERRITOIRE
QUÉBÉCOIS—LES PERSPECTIVES DE VERSEMENTS
COMPENSATOIRES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard, dans une déclaration qu'il faisait le 11 janvier 1977 disait ne pas comprendre que le gouvernement fédéral trouve le moyen de maintenir la GRC au Québec, puisque l'administration de la justice est une attribution purement provinciale et que le gouvernement québécois souhaite prendre en charge toutes les fonctions que la GRC remplit au Québec. Le solliciteur général peut-il nous dire quelles négociations, s'il y en a, ont lieu entre son ministère et le gouvernement du Québec au sujet de la présence de la GRC?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de négociations en cours entre mon ministère et le ministère québécois de la Justice au sujet de la présence de la GRC dans cette province. La GRC a sa place dans toutes les provinces. Mais devant l'ignorance avouée du ministre de la Justice au sujet des activités de la GRC, activités qu'elle exerce souvent à la demande du procureur général du Québec, j'ai demandé à mes services et aux bureaux québécois de la GRC de les lui faire connaître.

M. Hnatyshyn: A cette occasion, le ministre de la Justice déclarait qu'Ottawa doit 370 millions de dollars au Québec au chapitre de la police, à en juger d'après le coût des prestations fournies par la GRC aux provinces où elle est chargée de la police. Le ministre peut-il me dire si le gouvernement a

Questions orales

l'intention de participer au financement des services du Québec? Et compte tenu de la déclaration du ministre, est-ce que le gouvernement envisage de retirer la GRC de la province de Québec dans un avenir prévisible, en autorisant la sûreté provinciale du Québec à prendre en charge les activités de la GRC, moyennant une assistance fédérale?

M. Fox: Je réponds non à toutes les questions du député. Et à propos de services policiers, le député sait parfaitement qu'il ne s'agit pas là d'un programme à frais partagés. Les provinces qui reçoivent ce genre de prestations en remboursent le prix au gouvernement fédéral. Il ne faut pas confondre.

* * *

[Français]

RADIO-CANADA

ON SUGGÈRE QUE LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À
WASHINGTON SOIT TÉLÉVISÉ

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

Tous les députés et tous les Canadiens savent déjà que le très honorable premier ministre du Canada s'adressera au Congrès et au Sénat américains, à l'invitation du nouveau président des États-Unis, au cours du mois de février, et qu'il s'agit là d'une première pour un premier ministre canadien. Ma question est la suivante: Le secrétaire d'État pourrait-il obtenir l'assurance de la Société Radio-Canada que le très honorable premier ministre du Canada recevra le même traitement, la même sollicitude, la même publicité que cette société d'État a accordés au premier ministre du Québec hier?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je suis absolument convaincu de l'importance du discours du très honorable premier ministre, comme le député l'a indiqué, et je serai parfaitement d'accord pour qu'on signale à la Société Radio-Canada l'importance que tous les députés, j'en suis convaincu, attachent à ce discours.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'EXISTENCE PRÉSUMÉE D'UNE LISTE NOIRE DE
FONCTIONNAIRES—L'INFORMATION DE M. RUDNICKI ET DES
AUTRES QUANT À LEUR INSCRIPTION SUR LA LISTE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Il a sûrement eu le temps de prendre connaissance de la lettre rédigée le 15 juin 1971 par son prédécesseur au sujet de la fameuse liste de fonctionnaires. Comme Walter Rudnicki a soutenu que son nom y figurait, le solliciteur général peut-il nous dire s'il était inscrit sur cette liste qu'il a eu la possibilité d'examiner? Peut-il nous dire également si Walter Rudnicki ou quelqu'un d'autre a été informé qu'il figurait sur cette liste?